

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique

PARTIE TEMPORAIRE
État-Major des Armées (EMA)

CIRCULAIRE N° 3009/DEF/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/EFR
relative au recrutement des sous-officiers du service des essences des armées en 2016.

Du 26 août 2015

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines »*.

CIRCULAIRE N° 3009/DEF/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/EFR relative au recrutement des sous-officiers du service des essences des armées en 2016.

Du 26 août 2015

NOR D E F E 1 5 5 1 5 0 1 C

Références :

Décret n° 2008-954 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 36 ; signalé au BOC 42/2008 ; BOEM 614.1.1.5) modifié.
Arrêté du 6 mars 2009 (BOC N° 15 du 7 mai 2009, texte 4 ; BOEM 614.1.2.4) modifié.
Arrêté du 24 septembre 2009 (BOC N° 40 du 19 octobre 2009, texte 4 ; BOEM 614.1.2.1).
Arrêté du 17 juin 2013 (BOC N° 27 du 21 juin 2013, texte 6 ; BOEM 614.1.3.3) modifié.

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes et deux appendices.

Modifié par :

Erratum du 20 octobre 2015 (BOC n° 47 du 22 octobre 2015, texte 26).

Texte abrogé :

Circulaire n° 2323/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR du 19 juin 2014 (BOC n° 35 du 18 juillet 2014, texte 11).

Référence de publication : BOC n° 45 du 8 octobre 2015, texte 30.

Deux concours sur épreuves, pour le recrutement des sous-officiers du service des essences des armées (SOSEA) seront organisés en 2016 :

- un concours interne ;
- un concours externe.

Les épreuves écrites se dérouleront à la base pétrolière interarmées (BPIA) de Chalon-sur-Saône aux dates et heures suivantes :

- concours interne :
 - mercredi 24 février 2016 : épreuve de français de 13 h 00 à 17 h 00 ;
 - jeudi 25 février 2016 : épreuve de mathématiques de 9 h 00 à 12 h 00 ;
 - jeudi 25 février 2016 : épreuve de sciences physiques de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- concours externe :

- mercredi 24 février 2016 : épreuve de français de 13 h 00 à 17 h 00 ;
- jeudi 25 février 2016 : épreuve de mathématiques de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- jeudi 25 février 2016 : épreuve de sciences physiques de 14 h 00 à 17 h 00.

Les épreuves orales et sportives se dérouleront à la BPIA de Chalon-sur-Saône, du 30 mai au 3 juin 2016.

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

1.1. Concours interne.

(Modifié : Erratum du 20/10/2015.)

Il est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel ou d'un titre de niveau correspondant (au moins niveau IV), âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours, appartenant aux catégories suivantes :

- sous-officiers des trois armées et des formations rattachées réunissant au moins trois ans de services en cette qualité au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- ouvriers réglementés de la défense nationale, réunissant au moins cinq ans de services civils et militaires au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- militaires du rang réunissant au moins cinq ans de services militaires au 1^{er} janvier de l'année du concours.

1.2. Concours externe.

Il est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel ou d'un titre de niveau correspondant (au moins niveau IV), âgés de vingt et un ans au moins et de vingt-huit ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

2. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.

2.1. Pièces communes à tous les candidats.

Le dossier de candidature comprend :

- la fiche de candidature dûment remplie ;
- une copie de la carte d'identité recto-verso ;
- une photocopie du diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel ou d'un titre de niveau correspondant (au moins niveau IV).

2.2. Pièces pour le concours externe.

Un certificat médical (imprimé n° 620-4*/12) établi par un médecin dans les trois mois précédant la date de limite de dépôt du dossier de candidature précisant l'aptitude au recrutement de SOSEA et à faire campagne conformément à l'arrêté de 3^e référence.

Un bulletin n° 3 du casier judiciaire de moins de 3 mois.

Un état des services (à demander au bureau du service national dont ils dépendent) ou une attestation justifiant de la régularité de leur situation vis-à-vis du service national (attestation JAPD ou JDC).

2.3. Pièces pour le concours interne.

Une photocopie du certificat de leur dernière visite systématique annuelle (en cours de validité) précisant l'aptitude au recrutement de SOSEA et à faire campagne conformément à l'arrêté de 3^e référence.

Un bulletin n° 2 du casier judiciaire de moins de 3 mois.

Une photocopie de la décision d'accès aux informations « confidentiel défense » ou, le cas échéant, une copie du bordereau d'envoi de la demande d'habilitation.

Le dossier devra être adressé avant le 29 janvier 2016 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées (DELPIA)
Bureau personnels/épreuves-reconversion
CO n° 60016
54035 Nancy cedex

soit directement pour les candidats civils, soit par voie hiérarchique pour les candidats relevant du ministère de la défense.

3. DISPOSITIONS DIVERSES.

La circulaire n° 2323/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR du 19 juin 2014 relative au recrutement des sous-officiers du service des essences des armées en 2015 est abrogée.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Jean-Luc VOLPI.

ANNEXE I.
CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES SOUS-OFFICIERS DU SERVICE DES ESSENCES
DES ARMÉES EN 2016.

APPENDICE I.A.
FICHE D'INDICATIONS POUR REMPLIR LA FICHE DE CANDIDATURE.

En tenant compte des indications ci-dessous, remplir avec le plus grand soin la fiche de candidature.

- (1) Rayer la mention inutile.
- (2) Écrire en lettres capitales d'imprimerie ; transcription conforme à l'état civil ; laisser un espace si le nom comporte une particule ; pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse.
- (3) Dans l'ordre de l'état civil.
- (4) Cocher la case adéquate.
- (5) Inscrire les noms propres en lettres capitales d'imprimerie.
- (6) Renseigner.

Ne pas oublier de signer la fiche de candidature.

Avertissement.

Les réponses ont un caractère obligatoire.

La candidature ne pourra être retenue définitivement qu'après réception de la totalité des pièces constitutives du dossier.

Les informations sont destinées à être traitées sous forme automatisée.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit d'accès et de rectification pourra être exercé en adressant, par écrit, une demande à la direction centrale du service des essences des armées.

APPENDICE I.B.
FICHE DE CANDIDATURE.

A FAIRE REMPLIR POUR LES CANDIDATS EN CONCOURS INTERNE.

Avis du commandant de la formation administrative :

Avis technique du gestionnaire d'armée :

Avis de directeur des ressources humaines d'armée :

ANNEXE II.
FICHE DE RENSEIGNEMENTS.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

1. Concernant le recrutement du service des essences des armées :

Manière dont vous avez eu connaissance de ce concours (si par presse, indiquer le nom du journal ou magazine) :

.....
.....
.....

Organisme militaire vous ayant renseigné sur ce concours :

.....
.....
.....

2. Renseignements personnels :

Votre profession :

Situation matrimoniale :

Profession du conjoint :

Nombre d'enfants :

Nombre d'enfants scolarisés :